

ARRETE N°2359/2026
PROLONGATION
D'AUTORISATION DE VOIRIE

VU la demande initiale de l'entreprise Stell et Bontz située au 1 Chemin de l'Etang à Hangenbieten (67980) qui sollicite une permission de voirie pour la mise en place d'un échafaudage, pour des travaux de reconstruction d'un bâtiment situé dans la rue Véronique.

VU la loi N° 82-213 du 22 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'état des lieux

VU la durée des travaux, le présent arrêté a été prolongé pour une durée de trois semaines à compter du 20 juillet 2026 jusqu'au 29 août 2026

ARRETE

Article 1: Le pétitionnaire est autorisé à prolonger la mise en place de l'échafaudage pour des travaux de mise en sécurité d'un bâtiment sinistré, à du **lundi 20 juillet 2026 jusqu'au samedi 29 août 2026**, dans les conditions suivantes :

A l'occasion de ces travaux l'encombrement de l'échafaudage sur le domaine public sera réduit au minimum.

Le pétitionnaire chargé de ces travaux devra procéder à la mise en place d'une signalisation de ce chantier pour éviter tout risque d'accident aux usagers empruntant le trottoir.

Article 2: Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire ; il sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut de cette signalisation.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au pétitionnaire STELL & BONTZ (info@stelletbontz.fr)
- à la Gendarmerie de Sélestat-Châtenois-Villé
- à la Police Municipale Pluricommunale

Fait à Châtenois, le 16 juillet 2026
Le Maire,


Stéphane SIGRIST

